



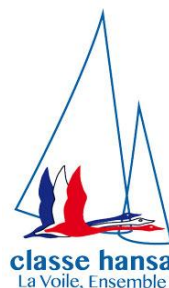
INSTRUCTIONS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE DOUBLE HANSA
Grade 3
NATIONAL HANSA
Grade 4

14 au 17 MAI 2026

Ligue de Voile des Hauts de France

Chamouille - Lac de l'Ailette



Région
Hauts-de-France

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (liation).
- 1.2. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, concurrentes, accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. La suite de ces instructions de course s'adresse aux régatiers homme et femme.
- 1.5. L'Annexe jugement semi-direct s'appliquera.
- 1.6. L'Annexe T (Conciliation) s'appliquera.
- 1.7. Les bateaux dont l'équipage ne peut pas héler protest devront se faire connaître au moment du premier briefing afin qu'ils soient connus des autres bateaux. Ils devront lever et agiter un bras pour signifier leur intention de réclamer sur l'eau. Ceci modifie le RCV 61.a
- 1.8 Les bateaux dont l'équipage ne peut pas héler protest devront se faire connaître au moment du premier briefing afin qu'ils soient connus des autres bateaux. Ils devront lever et agiter un bras pour signifier leur intention de réclamer sur l'eau. Ceci modifie le RCV 61.a
- 1.9. En cas d'urgence, un concurrent pourra bénéficier d'une aide extérieure pour une intervention mineure et rapide d'un entraîneur ou d'un bateau de surveillance pendant la course, à condition que le bateau n'obtienne pas un avantage significatif dans la course en conséquence de cette intervention. Ceci modifie la RCV 41 (aide extérieure).
- 1.10. A titre expérimental, l'application SARA pourra être utilisée par les équipages ayant une personne déficiente visuelle à bord. Ces équipages devront se faire identifier au moment du premier briefing coureur. La fonction vitesse et cap sera uniquement activée. Ceci modifie le 3.2 de l'Avis de Course. Cette autorisation pourra être suspendue pendant le championnat sur décision du comité de course ou du jury.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront diffusés sur le tableau officiel en ligne à l'adresse : <https://cfhv.ffvoile.fr/championnat-de-france-handivalide-double/>
Et pourront également être affichés sur les vitres du club house.
- 3.2 Le PC course est situé dans le club house de l'AVA. Le non affichage papier ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité de la cale de mise à l'eau.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES ET FORMAT DE COURSE

6.1 Confirmation d'inscription

- le mercredi 13 mai 2026 de 17 H à 20 H
- le jeudi 14 mai 2026 de 8 H 30 à 11 H 30

6.2 Jours de course :

Date	Heure	
14/05	12h00	Briefing
	13h00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	16h00	Premier signal d'avertissement classes du National
15/5	9h45	Briefing
	11h00	Premier signal d'avertissement classes du National
	14h45	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
16/5	9h45	Briefing
	11h00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	14h45	Premier signal d'avertissement classes du National
17/5	9h45	Briefing
	11h00	Premier signal d'avertissement classes du National
	13h00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double

6.3 Nombre de courses : chaque classe pourra faire un maximum de 4 courses par jour

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 h.

7. FORMAT DE COURSE

Le national Hansa se déroulera en un seul support ou en intersérie en fonction du type de bateaux inscrits et potentiellement, en phase qualificative et phase finale rond or et argent selon la même organisation que le championnat de France.

Cela sera précisé au plus tard le jeudi 14 mai au briefing.

Pour le championnat de France handivalide double, la course se fera en phase qualificative et phase finale rond or et argent.

Chaque bateau se verra remettre 3 flammes de couleur à l'inscription. Le format utilisé en fonction de la météo sera annoncé au plus tard lors du briefing coureur le premier jour de course.

Format 1 :

Phase qualificative : Les coureurs seront répartis le jeudi 14 mai aléatoirement dans 4 groupes pour le ou les

« Round robin » :

- Groupe A: flamme rouge

- Groupe B: flamme jaune
- Groupe C: flamme verte
- Groupe D: sans couleur (pas de flamme)

Chaque groupe rencontrera les autres groupes selon l'enchaînement suivant :

- Course 1 : 1er départ A contre B et 2ème départ C contre D
- Course 2 : 1er départ A contre C et 2ème départ B contre D
- Course 3 : 1er départ A contre D et 2ème départ C contre B

En fonction des conditions météo il y aura 1 ou plusieurs ronds robin. Chaque bateau devra arborer la couleur de son groupe en mettant la flamme en bout de bôme. Les 3 courses sont obligatoires pour finir un round robin.

Si un round robin ne peut être terminé, les courses effectuées ne seront pas prises en compte pour le classement général.

Phase finale :

A l'issue de la phase qualificative, en fonction du classement général du Round robin, les bateaux sont répartis en 2 groupes, Or et Argent.

Le groupe Or devra arborer la flamme Jaune, le rond argent la rouge.

Les points acquis lors de la phase qualificative seront conservés pour le classement final.

Format 2 :

Phase qualificative : Le jeudi 14 mai les coureurs seront répartis dans 2 groupes de manière aléatoire.

- Groupe A : flamme rouge
- Groupe B : flamme Jaune

Une nouvelle répartition sera faite le vendredi 15 mai s'il y a au moins une course de validée le jeudi 14 selon la méthode suivante :

1er groupe A 2ème groupe B 3ème groupe B 4ème groupe A, 5ème groupe A, ...

A partir du vendredi 15 mai, au plus tard à 9 h, les groupes seront affichés. Chaque bateau devra arborer la flamme Rouge s'il est dans le groupe A et la flamme Jaune s'il est dans le groupe B.

Si le samedi 16 mai, il n'y a pas au moins 3 courses de validées, la phase de qualification continuera le dimanche 17 mai et il n'y aura pas de phase finale.

S'il y a eu au moins 3 courses de validées samedi 16 mai, la phase finale commencera dimanche 17 mai.

Phase finale : À l'issue de la phase de qualification, les coureurs seront répartis en flotte Or et Argent en cas de nombre impair, la flotte Or sera favorisée. Le groupe Or devra arborer la flamme jaune, le rond argent la flamme rouge.

Les points acquis lors de la phase qualificative seront conservés pour le classement final.

Dans les deux cas, si la phase finale ne peut avoir lieu, c'est le classement de la phase qualificative qui sera utilisé. En cas de groupes non égaux, la plus grande flotte sera prise en compte pour le calcul des pénalités.

8. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

- Hansa 303 double pavillon par groupe

- A : rouge
- B : jaune
- C : bleu
- D : vert

- Hansa 303 solo ou intersérie : pavillon blanc avec logo liberty violet ou par groupe

- A : rouge
- B : jaune
- C : bleu
- D : vert

9. ZONES DE COURSE


La zone de course sera le plan d'eau du lac de l'Ailette.

10. LES PARCOURS

10.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être contournée.

10.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera par une flamme numérique le numéro du parcours à effectuer.

10.3. Le parcours longue distance (Raid) fera l'objet d'un avenant et sera annoncé au briefing.

Il sera indiqué par la flamme numérique 4 : 

11. MARQUES

11.1

De départ	De parcours	De changement/Dégagement	D'arrivée
Bouée cylindrique orange	Bouées cylindriques Jaunes 1, 2, 3, et 4	Bouée cylindrique verte	Bouée cylindrique bleue

11.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau comité arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est

remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classes	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes	35 minutes	60 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera diffusée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans la salle de réunion à côté du clubhouse.

17.3 Les avis et affichages du jury se feront via « jurydécisions »

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20de%20France%20Hansa%202026> accessible aussi via le site du championnat <https://cfhv.ffvoile.fr>

17.4 Des avis seront diffusés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la salle de réunion à côté du clubhouse. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

- Pour la phase de qualification et pour chacun des groupes Or ou Argent
 - a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement d'un bateau, dans son groupe, sera le total des scores de ses courses y compris les courses de la phase qualificative.
 - b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement d'un bateau, dans son groupe, sera le total des scores de ses courses, y compris les courses de la phase qualificative, à l'exclusion de son plus mauvais score.
- Classement général
 - a) Les différents groupes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.
 - b) Pour le classement général, de l'épreuve, les bateaux du groupe Or seront classés avant ceux du groupe Argent.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

[DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement d'un/e concurrent.e ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. ACCOMPAGNATEURS

22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

22.3. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et accompagnateurs.

24. PRIX

- Championnat(s) de France Handivalide double Hansa :

Les 3 premiers équipages recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze

- National Hansa

Les 3 premiers équipages seront récompensés.

- D'autres prix pourront être attribués par l'organisateur.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Jean Pierre EVRARD

Président du jury : Bernard NOUAILHAS

Juges : Elisabeth PLEUVRET, Eric MAHIEU, Michel COULIOU

Comité de Course Stagiaire : Vincent LENOIR

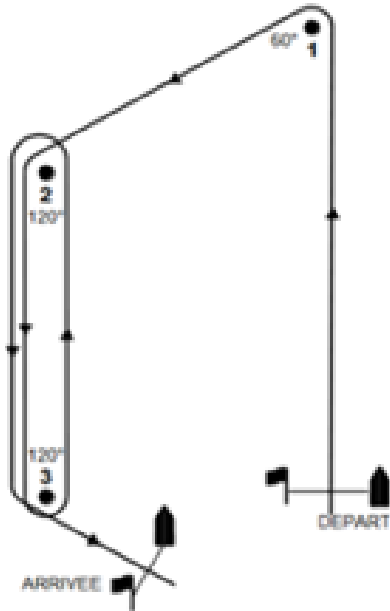
Jeunes Arbitres : Maëlle BELLEMANIERE, Nino DIEUDONNE, Eliot SWINYARD
Tutrice Jeunes Arbitres : Elisabeth PLEUVRET

ANNEXE PARCOURS

Parcours 1 (extérieur) : Flamme numérique 1



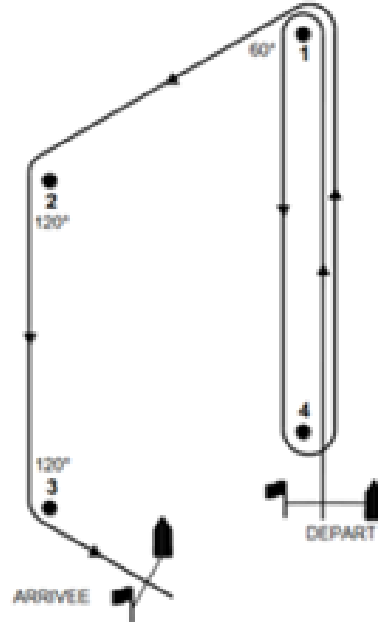
Départ 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – Arrivée



Parcours 2 (intérieur) : Flamme numérique 2



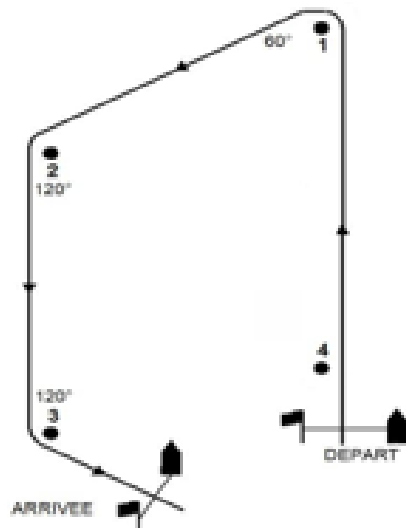
Départ 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – Arrivée



Parcours 3 : Flamme numérique 3



Départ 1 – 2 – 3 – Arrivée



Parcours longue distance (Raid) : Flamme numérique 4 :



ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT 2025-2028

SD1

La règle 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course (sauf la règle 14 quand il a causé un dommage sérieux ou blessure), la règle 31 ou la règle 42. Cependant,

(a) quand il est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31;

(b) s'il a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

La pénalité dans la règle 44.2 est une pénalité d'un tour.

SD2 (a) Pendant qu'il est en course, un bateau peut réclamer

- Contre un autre bateau selon une règle du chapitre 2 (sauf la règle 14) pour un incident dans lequel il était impliqué

- ou selon la règle 31

- ou la règle 42 modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient.

Pour ce faire, il doit, pour chaque réclamation, heler « Protest » et arborer ostensiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (sauf si sa longueur est inférieure ou égale à 6m). Il doit affaler le pavillon avant, ou à la première occasion raisonnable après qu'un bateau impliqué dans l'incident a effectué spontanément une pénalité ou après une décision d'un juge.

(b) Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle SD2(a) n'a pas droit à une instruction, sauf pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau. À la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un juge peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.

SD3 (a) Quand un bateau

(1) enfreint une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors,

(2) enfreint la règle 31 et n'effectue pas de pénalité,

(3) enfreint la règle 42,

(4) enfreint la règle 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage,

(5) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

(6) commet une infraction à la sportivité, ou

(7) ne respecte pas la règle SD5 ou n'effectue pas une pénalité quand un juge lui impose de le faire,

Un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Le juge peut imposer une pénalité ou plus, chacune d'entre elles étant signalée conformément à la règle SD4(b), ou rapporter l'incident au jury pour action supplémentaire. Si un bateau est pénalisé selon la règle SD3(a)(7) pour ne pas avoir effectué une pénalité ou pour ne pas l'avoir effectuée correctement, la pénalité initiale est annulée,

(b) Un juge qui décide, en se basant sur sa propre observation ou sur un rapport reçu de quelque source que ce soit, qu'un bateau peut avoir enfreint une règle, autre qu'une règle listée dans la règle SD2(a), peut informer le jury pour qu'il prenne une action supplémentaire selon la règle 60.1. Cependant, il n'informerait pas le jury d'une infraction alléguée à la règle 14 sauf en cas de dommage ou blessure.

SD4 Un juge signalera une décision de la façon suivante :

(a) un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore signifie « pas de pénalité »

(b) un pavillon rouge avec un long signal sonore signifie « une pénalité a été donnée ou reste en suspens ». Le juge hêlera ou identifiera chaque bateau dans ce cas.

SD5 Un bateau pénalisé selon la règle SD4(b) doit effectuer une pénalité.

SD6 Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un juge sur l'eau. Un bateau peut réclamer ou demander réparation pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau en accord avec SD2(b).

SD7 Un bateau ayant l'intention de

(a) réclamer contre un autre bateau selon une règle autre que la règle SD5,

(b) réclamer contre un autre bateau selon la règle 14 s'il y a eu un contact ayant causé dommage ou blessure, ou

(c) demander réparation

doit réclamer ou demander réparation dans le temps limite dont le bateau dispose.

ANNEXE : PLAN DU SITE



ANNEXE : ZONE DE COURSE

